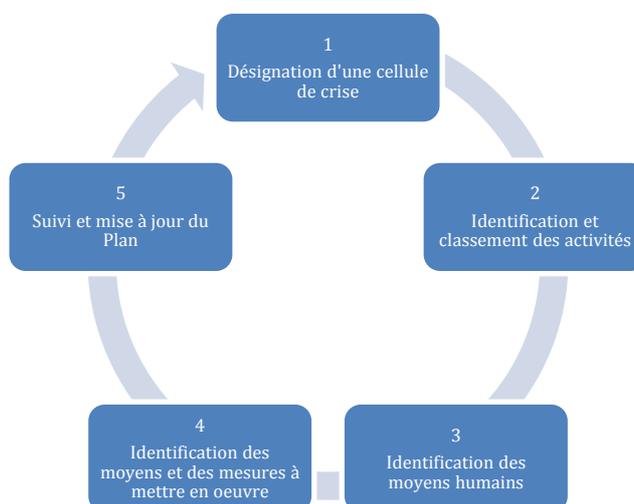


## ELABORATION D'UN PLAN DE REPRISE

Le plan de reprise est la suite du Plan de Continuité d'Activités (PCA) dont l'objectif est de permettre à une collectivité de fonctionner en situation de crise malgré un absentéisme qui peut s'avérer important.

Le plan de reprise des activités doit permettre de définir et d'organiser :

- les missions à remettre en service, celles pouvant être suspendues ou reportées et les nouvelles missions/contraintes liées au contexte,
- les méthodes et les mesures de protection du personnel,
- l'information et la communication des agents et des usagers,
- la limitation autant que possible de la propagation du virus au sein de la collectivité.



### DESIGNATION D'UNE CELLULE DE CRISE

Cette cellule de crise a pour missions de :

- prévoir/anticiper les conditions de reprise des activités, rédiger et actualiser le plan de reprise et les procédures applicables en cas de pandémie,
- déclencher la mise en action des mesures de prévention,
- gérer les stocks de matériels de protection.



## IDENTIFICATION ET CLASSEMENT DES MISSIONS

Classer les activités en fonction des catégories suivantes :

- activités à remettre en service prioritairement
- activités nouvelles générées par le contexte
- activités pouvant être suspendues ou reportées (avec indication de la durée de report)
- activités pouvant être effectuées/maintenues à distance (télétravail)

Evaluer le risque de contamination du fait du contact avec du public (accueil physique, intervention au domicile de particuliers, ...) : Poste/fréquence ou probabilité de contact avec des usagers

## IDENTIFICATION DES MOYENS HUMAINS

- Définir les moyens humains minimum nécessaires à la réalisation des activités prioritaires ainsi que les effectifs pouvant être affectés à ces missions en cas de besoin (absence des personnes réalisant habituellement ces activités)
- Envisager les éventuelles modifications des fiches de postes, modifications de tout ou parties des activités habituelles des agents
- Organiser la permanence de l'Autorité/Direction et de prévoir les suppléances en cas d'absence et les délégations de signature

## IDENTIFICATION DES MOYENS ET DES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN ŒUVRE

- Définir sur les mesures générales : gestes barrières, distances sociales, ...
- Organiser les activités en prenant en compte les contraintes nouvelles liées au respect des mesures barrières
- Etablir pour chaque activité les mesures de protection spécifiques
- Gérer les stocks et mettre à disposition les moyens de protection individuelle : masques, gel hydro-alcoolique, savon
- Communiquer auprès des agents et des usagers/personnes extérieures

## SUIVI ET MISE A JOUR DU PLAN